

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	42	43

Date de la convocation
4 juin 2026

Numéro de la délibération
26-16

Objet de la Délibération

**Compte
financier unique 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le quatre juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle François Villon de Saint-Ay, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROY.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Stéphanie ALVES (Rouvray-Ste-Croix), Saïd BALAH (Bricy), Rozenn BIZOUARNE (St-Sigismond), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Annick BUISSON (Gidy), René DAUDIN (Artenay), Philippe DEFRANCE (Chevilly), Florine DELBARRE (Huêtre), Fabienne LEGRAND (Sougy), Dominique LORCET (Chevilly), Lorraine MARTEAU (Trinay), Myriam MATTIA-TALBO (Artenay), Virginie PAROU (Sougy), Odile PINET (Patay), Virginie SICARD (Gémigny), Christophe LEFEBVRE (suppléant de Sandrine SIMON - Boulay-les-Barres), Sylvie VALENTIN (Villamblain).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anita BENIER (Baccon), Anne BOUGRAIN (Coulmiers), Jean-Yves GUINARD (suppléant d'Aurore CARO - Meung/Loire), Édith CHARDON (Tavers), Florence CHEVRIER (Dry), Claudie COUTURE (Villermain), Jonathan DEROSIER (Meung/Loire), Christophe DEWAELE (St-Ay), Léane FARINA JAVOY (Mézières-lez-Cléry), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Marie-Françoise QUÉRÉ (suppléante de Jean-Luc FOURNIER - St-Ay), Christine FRAMBOISIER (Chaingy), Juanito GARCIA (suppléant d'Yves FROISSART - Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Frank HOVORKA (Beaugency), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Maryline MACEDO (Lailly-en-Val), Michèle MAZY-VILAIN (Le Bardon), Vincent MENU (Cléry-St-André), Sandrine PAIN (Rozières-en-Beauce), Aurélien PROVOST (Beauce-la-Romaine), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau-sur-Mauves), Stéphane ROY (Mareau-aux-Près), François-Marie VAUXION (Cléry-St-André), Franck VUE (Epieds-en-Beauce),

A donné pouvoir :

- Denis LAVOLÉE (Boulay-les-Barres) à Christophe LEFEBVRE (Boulay-les-Barres)
- Daniel THOUVENIN (Villorceau) à Léane FARINE-JAVOY (Mézières-lez-Cléry)

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patrice SMEKENS (Rouvray-Ste-Croix), Jean-Marc RIQUET (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Jean-Marie-CORNIERE (Dry), Matthieu LE ROYET (Rozières-en-Beauce).

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 045-200075869-20260625-26_16-DE

 S2LO

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	42	43

Date de la convocation
4 juin 2026

Numéro de la délibération
26-16

Objet de la Délibération

Compte
financier unique 2025

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et le comité syndical a siégé sous la présidence de Monsieur Michel FAUGOUIN, adjoint à Chaingy et doyen de l'assemblée ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale (BP + DM n°1 + DM n°2)	91 708,28 €	392 390,39 €	484 098,67 €
	Recettes réalisées	53 842,22 €	310 678,82 €	364 521,04 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	91 708,28 €	392 390,39 €	484 098,67 €
	Dépenses réalisées	21 618,64 €	390 952,64 €	412 571,28 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	32 223,58 €	- 80 273,82 €	- 48 050,24 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	37 859,87 €	47 016,25 €	84 876,12 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+ 70 083,45 €	- 33 257,57 €	36 825,88 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+ 70 083,45 €	-33 257,57 €	36 825,88 €

Entendu l'exposé du Président ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le compte financier unique 2025 du PETR Pays Loire Beauce ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 045-200075869-20260625-26_16-DE



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Stéphane ROY
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance